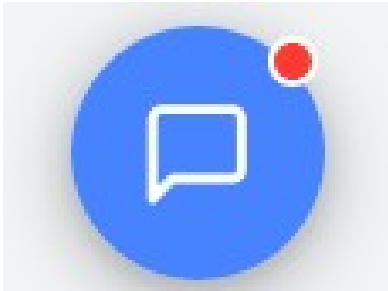




MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

INFO-MUNI

AVRIL 2026



NOUVEL AGENT CONVERSATIONNEL

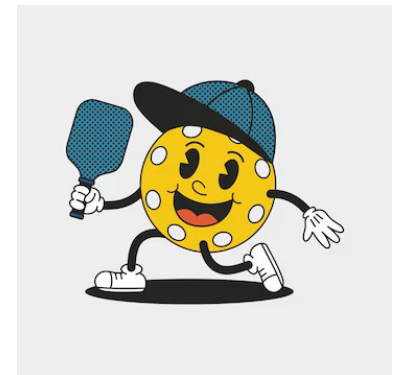
La municipalité est fière de vous présenter **Martin**, le nouvel agent conversationnel du [site Web de la municipalité](#).

Vous voulez réserver la salle communautaire? Vous vous demandez quels sont les formulaires requis pour votre demande de permis? Vous voulez un permis pour un feu extérieur? Vous voulez réserver une plage horaire pour jouer au pickleball? Demandez à **Martin** et il vous guidera.

Notez que le système est en rodage et nous vous sommes reconnaissants de nous signaler toute réponse incongrue que Martin pourrait vous faire.

Pickleball les mardis et badmington les mercredis au CSM

Suite à une demande citoyenne, le Centre Saint-martin est désormais réservé GRATUITEMENT au pickleball et au badmington les mardis et mercredis. Vous devez toutefois réserver votre plage horaire de 45 minutes en ligne. Veuillez noter qu'en question des assurances, cette activité est réservée au 16 ans et plus.



Le CSM continue d'être animé par Kionata 20 heures/semaine. Consultez l'horaire sur la page FB du CSM.



OPÉRATION GRAND MÉNAGE!

La municipalité de Martinville, comme d'habitude, fait l'inspection complète du territoire dans le but de procéder à un grand ménage des terrains et des bâtiments. En effet, dans un

souci de respect pour les citoyens, nous comptons sur la collaboration de tous pour atteindre l'objectif d'un territoire propre et convivial !

Le plan d'action prévoit les étapes suivantes :

1. Inspection du territoire pour relever les irrégularités
2. Avis général à la population (Avis que vous avez en main)
3. Envoi d'un premier avis de courtoisie aux propriétaires concernés
4. Envoi des premiers avis d'infraction aux propriétaires concernés
5. Envoi des avis finaux aux propriétaires concernés
6. Soumission des dossiers à la Cour municipale

À l'étape 1, nous devons, en circulant, vérifier s'il y avait des nuisances ou autres irrégularités sur les terrains. Si vous recevez l'avis de l'étape 3, c'est que nous avons constaté la présence d'une ou des nuisances ou irrégularités sur votre terrain.

Nous sollicitons donc une fois de plus votre collaboration lors de cette opération de grand ménage !

Balayage des rues

Le balayage des rues dans la municipalité Martinville sera effectué entre le 22 et le 29 avril.

*Veillez noter que ceci **NE CONCERNE PAS** les routes 251 et 208, soit la rue Principale Est, Principale Ouest et de l'Église. La Municipalité n'a aucun contrôle sur leur entretien (notamment le balayage), il s'agit plutôt du Ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD). Pour tout enjeu sur ces tronçons de route nous vous invitons à contacter le MTMD par téléphone au 511.*



Demande de permis



Vous prévoyez faire des rénos? Installer une piscine ou faire un feu à l'extérieur? Veillez prendre note que la délivrance d'un permis peut prendre quelques semaines, il est très important de faire votre demande de permis au moins **45 jours avant le début des travaux**. Il vous suffit de télécharger le document pertinent à votre demande sur le [site Web de la municipalité](#), de le remplir et de nous le retourner par courriel (ou en personne) au bureau municipal. Vous trouverez également l'ensemble de nos règlements d'urbanisme sur cette page. Et **Martin** pourra vous guider;)

Pour toutes demandes concernant un permis, veuillez contacter :

ALEXANDRE THIBAUT, urbaniste, inspecteur en bâtiments et en environnement
Courriel : urbaniste@martinville.ca
Téléphone : 819-835-5390 poste 3

PROBLÈME AVEC LE BAC BLEU?
MME ANNIE GOSSELIN, MRC DE
COATICOOK
819-849-7083, POSTE 221
INFO@MRCDECOATICOOK.QC.CA

MRC
DE COATICOOK

BAC BLEU

VENDREDI AVANT 4h30
(OU JEUDI SOIR 😊)

BAC
EN BON
ÉTAT

COUVERCLE
FERMÉ



SUR
ROUES

PROBLÈMES AVEC BAC BRUN OU NOIR?
CONTACTER LA MUNICIPALITÉ
819 835-5390 P.I
ADMINISTRATION@MARTINVILLE.CA

BAC BRUN

LUNDI MATIN AVANT 9 h 30
(OU DIMANCHE SOIR ☺)

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

S'OCUPE DE
S'OCUPE DE

BAC LUNDI

NOIR

MATIN AVANT 9 h 30
(OU LE DIMANCHE SOIR ☺)

LA BIBLIOTHÈQUE DE
MARTINVILLE PRÉSENTE:
L'HEURE DU CONTE
SAMEDI 11 AVRIL 10 h



Un Pique-nique Très Réussi

THÉÂTRE
JAPONAIS



KIMIKO

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Martinville,

QU'il y aura lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2026 la présentation d'un dossier d'une dérogation mineure sur lequel le conseil doit statuer ;

QUE c'est une dérogation au règlement de zonage 2016-103 – article 5.1.3 *La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est de 6 mètres, sans excéder la hauteur du bâtiment principal si ce dernier est inférieur à 6 mètres.* Ainsi, la demande consiste à autoriser l'implantation d'un garage de 36' X 32' d'une hauteur de 22' (6,71 m²) alors que la résidence à une hauteur totale de 19' (5,79 m²).

QUE cette dérogation mineure concerne le lot 6 267 450, situé au 130, chemin Sawyerville, dans la Municipalité de Martinville.

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande à sa séance ordinaire du 13 avril 2026 ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce vingt-septième (27e) jour du mois de mars 2026.

Julie Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

Sur rendez-vous seulement
OUVERT DU LUNDI AU JEUDI

 819 565-3667, poste 86212

 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3

 Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca

GENEVIÈVE HÉBERT

DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS
(BROMPTON, FLEURIMONT,
LENNOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

